# DÉPARTEMENT DE L'AIN

# MAIRIE DE 01300 PEYRIEU

**2** 04.79.42.00.14 Fax 04.79.42.00.90

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 Janvier 2018

Le 24 janvier 2018, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Absents: Lionel GROSTABUSSIAT, Stéphane RAVIER,

Absent excusé : Carla FOURNIER donne pouvoir à J-M FOURNIER

Présents : les autres membres du Conseil Municipal.

#### **RECUPERATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE:**

Le Maire présente le détail du calcul de régularisation des frais de chauffage pour les locataires des appartements de la commune, pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Mode de chauffage	Locataires	Redevances 2017	Acomptes versés	Régularisation
FUEL	Muriel ANGELIER	642.84€	600€	Dû 42,84 €
	Michèle PILLOUX	708,97€	720€	Trop perçu 11,03 €
GAZ	M.&Mme ARAUJO COSTA	1003,09€	780€	Dû 223,09 €
	Huguette LEROY	310,46 €	660€	Trop perçu 349,54 €
	Mme LE GOFF	197,77 €	300 €	Trop perçu 102,23€

La régularisation pour 2017 intervient en début d'année 2018 après relevé des compteurs. Elle sera faite par voie de mandat ou titre selon qu'elle soit un « trop perçu » ou un « dû ».Une estimation est donc calculée pour provision, sur douze mois, par logement.

# RETOUR DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le Maire explique que suite au conseil d'école réuni le 12 décembre 2017 en présence des enseignants, des délégués de parents d'élèves, des représentants de la commune, des ATSEM, de la responsable de la garderie et de la DDEN, il a été voté à la grande majorité des présents (11 voix pour et 2 voix contre) le retour de la semaine de 4 jours.

Conformément au décret n° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut, lorsqu'il est saisi d'une demande conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal doit voter pour ou contre le retour de la semaine de quatre jours afin de présenter sa demande conjointement au directeur académique.

Le maire demande au conseil de se prononcer :

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le retour de la semaine scolaire de quatre jours à partir de la rentrée 2018.

# OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site <u>www.services.eau-</u> france.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### **FOURRIERE:**

Les nouvelles procédures concernant la fourrière animale ont été confiées à la SACPA, en ce qui concerne la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres, une convention pourra être établie pour la capture des chats errants afin de limiter leur prolifération sur la commune.

La fondation CLARA pourra stériliser les animaux, moyennant la somme de 95.00€ par chat et 135.00€ par chatte, les animaux seront ensuite relâchés sur la commune. La commune souhaite signer ladite convention.

#### TRAVAUX PROJET ECOLE MAIRIE:

L'entreprise Millon effectuera une visite sur le site pour le déplacement de l'algeco et son nouvel emplacement.

L'entreprise Decortes a proposé 3 devis pour le travail de déménagement de l'algeco, le devis n°768 sera le plus approprié pour le travail demandé, mais il reste encore à être peaufiné après avoir choisi l'emplacement définitif.

Concernant l'école et les installations techniques, pour être en conformité avec le décret n°2006-1099 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, il est nécessaire de faire une étude contre les bruits résiduels existant sur le site au niveau des habitations des tiers. Les mesures acoustiques seront réalisées. L'entreprise Europe Acoustique Ingénierie propose une étude avec différents points de mesure, le devis proposé fait état d'un montant de 1 600€ HT.

Le devis accepté et signé est retourné à l'entreprise pour faire cette étude.

#### **URBANISME:**

Concernant le permis déposé par M. FLIPO, nous attendons le retour du CAUE afin d'avoir un avis au niveau des architectes.

Nous sommes dans l'attente du retour du permis de M. BEAUFILS.

La convention de fonctionnement avec le service instructeur de la communauté de communes Bugey Sud a été renouvelée et signée pour l'année en cours, avec la participation nouvelle des communes du Valromey.

# TRAVAUX DIVERS:

Des travaux de mise en accessibilité seront réalisés à la salle des fêtes courant 2018. Pour les autres bâtiments communaux, les travaux seront effectués en fonction des subventions accordées.

Les travaux entrepris pour le local de la future boulangerie pâtisserie sont terminés. La mise en conformité pour le service incendie et sécurité, ainsi que le service accessibilité a été validée avec des avis favorables. L'arrêté d'ouverture au public a été pris et transmis aux services compétents. Il reste à faire l'aménagement intérieur avant de pouvoir ouvrir l'établissement.

Le Columbarium est prévu pour cette année 2018.

Le Siea propose de faire un groupement d'achat pour le gaz, l'adhésion ne se fera qu'après la proposition de tarif qui nous sera faite.

### **TRAVAUX VOIRIE:**

Programme 2018:

Nous sommes en attente du retour de la décision de la Communauté de Communes pour savoir quels seront les travaux de voirie retenus pour l'année 2018.

Ponts des Brotteaux : deux ponts seront réalisés en 2018.

#### **Questions DIVERSES:**

- Une demande de dérogation a été déposée par la commune d'Arboys en Bugey, pour certains élèves de première année de maternelle : le conseil municipal refuse cette demande pour raison d'effectifs élevés l'année scolaire prochaine, de plus, l'école sera en pleins travaux.
- Modification des transports à la demande : dès le 2 mars 2018, les 50 communes du territoire du Bugey Sud seront desservies par le Transport à la Demande. Cette nouvelle formule proposera deux services : un service de lignes virtuelles, ouvert à tous, et un service renforcé en porte à porte, pour les publics spécifiques.

Quatorze lignes couvriront l'ensemble des 50 communes du Bugey Sud. Avec ce nouveau service, la Communauté de communes Bugey Sud offre la possibilité à l'ensemble de ses habitants de rejoindre les pôles principaux de commerces et de services.

- SCOT Bugey Sud et PPR: mise en œuvre
  Des ateliers de travail pour la mise en œuvre du SCOT seront proposés le jeudi
  08 février 2018 à partir de 14 heures à Artemare, dans le même temps une
  réunion est prévue avec la DDT pour la mise en œuvre du plan de prévention
  des risques sur la commune avec une réunion en mairie.
- Aéroclub : un référent sécurité pour l'aérodrome de Peyrieu a été désigné par le préfet.
- Association des mécaniques anciennes : l'assemblée générale aura lieu le 11/02/18 à 9 heures 30.
- Association sportive Peyrieu Brens : une convention sera établie entre les deux communes pour partager les frais d'entretien du stade de foot.
- Le container de dépôt textile Humana ne sera pas installé sur la commune
- Suite à l'évocation du devenir du terrain communal situé au sud du parking de l'école, le maire prévoie un entretien avec la SEMCODA pour une prochaine réflexion.
- Philippe Damers quitte la séance en début de réunion.